



EXTRAIT DU REGISTRE
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230405-2023_04_129-DE

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

DELIBERATION n°2023-04-129 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 76

Date de convocation : 30/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le 5 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 48

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Honoré SEGUY (*suppléant d'Alain PAIGNE*), Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 15

Michel MASSIAS, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 13

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Alain JAMBON pouvoir à Denis SIRDEY, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Marianne CHOLLET pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jérôme COSNARD pouvoir à Philippe BUISSON, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Christophe GALAN pouvoir à Hervé ALLOY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Gérard MOULINIER pouvoir à Jean-Pierre ARNAUD, Laura RAMOS pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Gabi HOPER

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
POUR L'OPÉRATION GROUPEE DE RÉHABILITATION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS
D'ASSAINISSEMENT SUR LIBOURNE - ANNÉE 2023

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la transition écologique ;

- Vu la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 Mai 1991 ;
- Vu le Code de l'Environnement ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions des articles L1331-1 à L1331-10 du Code de la Santé Publique concernant le raccordement des eaux usées domestiques au réseau public ;
- Vu l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non-collectifs, à l'exception des installations d'assainissement non-collectifs recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DB05 ;
- Vu la délibération du 1^{er} Avril 2017 du Conseil Municipal de Libourne portant engagement sur la mise en conformité du système de collecte et de traitement d'assainissement de la ville ;
- Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de Libourne ;
- Vu la délibération du 24 Mars 2022 du Conseil Communautaire de la CALI portant demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération groupée de réhabilitation des branchements privés d'assainissement au titre de l'année 2022 sur Libourne ;

La CALI poursuit le programme pluriannuel de mise en conformité du système d'assainissement collectif engagé depuis 2012 par la ville de Libourne dans l'objectif de répondre aux obligations réglementaires. Les travaux en domaine public doivent être couplés avec des travaux de réhabilitation chez les particuliers pour supprimer les erreurs de branchement en domaine privé entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Depuis 2016, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a aidé 712 propriétaires pour financer leur mise aux normes de leur assainissement pour un montant global de travaux de 2 661 602 € HT.

Dans le cadre de son 11^{ème} programme de financement, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne offre l'opportunité à la CALI de poursuivre ce partenariat financier. Cette subvention est le levier indispensable pour inciter les propriétaires à la mise aux normes et continuer d'améliorer le taux de conformité des branchements sur Libourne (80% en 2023).

- Pour la commission 2023, la CALI présente 35 dossiers et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau :
- **82 130 € d'aides versées aux particuliers procédant aux travaux** (50% du montant hors taxes du devis des travaux) ;
 - **7 000 € d'aides à la CALI** au titre des missions d'animation de l'opération (200 € par dossier présenté) ;

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'établir le plan de financement prévisionnel sur la bases des estimations ci-dessous (HT) :

Dépenses		Recettes		
	Montant HT		Montant HT	
Versement de l'aide aux particuliers	82 130 €	Agence de l'eau Adour-Garonne – aide aux particuliers éligibles	82 130 €	50%
		Agence de l'eau Adour-Garonne – aide à la collectivité	7 000 €	200 € par dossier
Total	82 130 €	Total	89 130 €	



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne

18 avril 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230405-2023_04_129-DE